



PROCES-VERBAL

Conseil Municipal Réunion du 23 mars 2017

Convocation

- . transmise par mail le vendredi 17 mars 2017
- . affichée le vendredi 17 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle Machecoul-Saint-Même, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier FAVREAU.

Etaients présents : M. Didier FAVREAU, Mme Béatrice De GRANDMAISON, M. Daniel JACOT, Mme Joëlle THABARD, M. Benoît LIGNEY, Mme Marie-Thérèse JOLLY, M. Patrice GUIHAL, Mme Marie-Paule GRIAS, M. Bruno EZEQUEL, Mme Angélique BOUE, M. Dominique PILET, M. Denis MORINEAU, M. André TENAUD, M. Bernard GIRAUDET, Mme Patricia GIRAUDEAU, M. Denis CLAVIER, Mme Nathalie MAILLET, M. Fabrice BERNARD, Mme Sandrine TABUT, M. Alain TAILLARD, Mme Martine TESSIER, Mme Gisèle GUERIN, M. Joseph GALLARD, Mme Elise HILZ, M. Xavier HUTEAU, M. Christian TANTON, M. Yannick Le BLEIS, M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, M. Daniel FALLOUX, M. Hervé De VILLEPIN, M. Richard LAIDIN, Mme Laurence LEMARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme Marie PROUX à M. Dominique PILET, M. Gérald BIELLE à M. Hervé DE VILLEPIN, M. Michel MUSSEAU à M. Alain TAILLARD, Mme Catherine FLEURY à Mme Elise HILZ, M. Pascal BEILLEVAIRE à M. Christian TANTON, Mme Maryline BRENELIERE à M. Yannick LE BLEIS, Mme Joëlle ANDRE à M. Jean BARREAU.

Excusées : Mme Fabienne FLEURY, Mme Yveline LUSSEAU, Mme Anaïs SIMON.

Monsieur Daniel JACOT a été élu secrétaire de séance.

Présents : 33 Votants : 40

DECISIONS

Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal du jeudi 23 février 2017

Jean Barreau indique que son intervention concernant l'utilisation de bénévoles par la bibliothèque non conforme aux règlements de l'URSSAF selon lui n'a pas été reprise dans le compte-rendu de la séance du 23 février.

Comité technique : les membres suppléants ne peuvent pas prendre part aux débats sauf s'ils y sont invités par les membres titulaires. Ils ne peuvent pas non plus prendre part au vote (précision de Daniel Jacot).

AFFAIRES GENERALES

Demande de subvention nouveau dispositif du pacte régional pour la ruralité pour l'aide à la revitalisation des bourgs centres : dossier rue des Bancs et dossier Quartier des Bancs

20_23032017_752

Exposé :

Un nouveau dispositif vient d'être mis en place par la Région destiné à soutenir les communes souhaitant revitaliser leur centre-bourg dans le but d'y améliorer l'offre de logement et l'accès aux services et aux activités marchandes.

La commune de Machecoul-Saint-Même est éligible à cette aide mise en place.

Deux projets pourraient bénéficier de ces crédits :

- création d'un parking et aménagement de la rue des Bancs (coût TTC 280 000 euros soit 233 333 euros HT - subvention demandée 30% soit 70 000 euros).

- aménagement du quartier des Bancs (coût à la charge de la commune 1 098 117 euros - subvention demandée 150 000 euros).

Il est donc demandé au conseil municipal de solliciter auprès du Conseil Régional les subventions sus-indiquées.

Débat :

Hervé De Villepin : deux dossiers différents

Monsieur le Maire demande de bien préciser les objectifs.

Décision :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- SOLLICITE auprès du Conseil Régional les subventions sus-indiquées,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les dossiers correspondants.

FINANCES

Participations aux frais de fonctionnement versées aux OGEC Saint-Honoré et Saint-Louis - Acomptes

21_23032017_71

Exposé :

Monsieur le Maire expose que la Ville de Machecoul-Saint-Même a conclu avec les Organismes de Gestion des Ecoles Catholiques Saint-Honoré et Saint-Louis, une convention tripartite de financement pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2017. Le coût moyen par élève du public pour l'année 2016 n'est pas connu, à ce jour.

Il est alors proposé de verser aux organismes :

OGEC Saint Honoré	Mars 2017 : 1er acompte de 77 000 euros
	Avril 2017 : 2ème acompte de 77 000 euros
OGEC Saint-Louis	Mars 2017 : 1er acompte de 14 500 euros
	Avril 2017 : 2ème acompte de 14 500 euros

Au cours de ce premier semestre, les montants du financement des dépenses de fonctionnement seront calculés selon les conditions de la convention et détermineront le solde à verser à chacun de ces organismes en septembre 2017.

Débat :

Aucune information sur les bases de l'Etat.

Retard lié aux communes nouvelles ?

Commission finances prévue lundi 3 avril à 20 heures.

Décision :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- APPROUVE le versement de ces acomptes dans les conditions suivantes :

OGEC Saint Honoré	Mars 2017 : 1er acompte de 77 000 euros
	Avril 2017 : 2ème acompte de 77 000 euros
OGEC Saint-Louis	Mars 2017 : 1er acompte de 14 500 euros
	Avril 2017 : 2ème acompte de 14 500 euros

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de la ville pour l'exercice 2017.

RESSOURCES HUMAINES

Fixation des ratios d'avancement de grade : ratios « promus-promouvables »

22_23032017_415

Exposé :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de l'article 49 modifié de la loi du 26 janvier 1984 « le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à un des cadres d'emploi A, B ou C, à l'exception des agents de Police Municipale, pouvant être promus à un grade d'avancement, est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux est fixé par l'assemblée délibérante, après avis du Comité Technique ».

Monsieur le Maire propose de retenir le taux de 100% pour tous les fonctionnaires pouvant justifier d'un avancement de grade. Il précise toutefois que l'autorité territoriale reste libre de nommer ou non les agents à un grade d'avancement. Elle peut choisir de ne pas inscrire les agents au tableau d'avancement de grade même si les ratios le permettent.

Par décision du 20 mars 2017, le Comité Technique a émis un avis favorable sur cette proposition de taux.

Décision :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- FIXE le taux « ratio promus-promouvables » à 100% pour tous les cadres d'emploi,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

URBANISME

Avenant n°1 à la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique

23_23032017_172

Exposé :

La commune est membre d'un groupement d'achat électricité dont le SYDELA est le coordinateur. Ce groupement, qui fédère aujourd'hui 168 acheteurs, permet de bénéficier de tarifs négociés sur les différents contrats d'électricité grâce à un volume d'achat conséquent.

Depuis le 1^{er} juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Énergie, les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché.

Dans le cadre de ces dispositions, un groupement de commandes pour l'achat d'électricité a été constitué en juillet 2015.

A ce jour, il apparaît que la convention constitutive nécessite une révision, notamment dans ses conditions d'adhésion.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes électricité jointe en annexe,

Vu la proposition d'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes électricité joint en annexe,

Décision :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 la convention constitutive du groupement, dont le texte est joint à la présente délibération.

ENFANCE – JEUNESSE

Convention Relais Petite Enfance

24_23032017_824

Exposé :

Conformément aux délibérations votées par leurs conseils municipaux respectifs, le maire de Villeneuve en Retz, le maire de La Marne, le maire de St Etienne de Mer Morte, le maire de St Mars de Coutais, le maire de Paulx ont décidé d'adhérer au Relais Petite Enfance (RPE) Bulles et Couleurs. Le maire de Machecoul-Saint-Même, collectivité gestionnaire, a signé avec le directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique, une convention portant agrément d'un Relais Petite Enfance (anciennement Relais Assistantes Maternelles) sur six communes, pour une période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019. Cette convention fixe notamment la participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique au fonctionnement de ce relais.

Les modalités de fonctionnement du relais et les objectifs du service sont définis dans le projet de service, établi en concertation avec les communes partenaires et validé par la Caisse d'Allocations Familiales.

En raison des modifications liées aux communes nouvelles et à la validation du projet 2016 /2019 par la CAF il convient de signer une nouvelle convention qui fixe notamment les modalités de répartition des charges entre les six communes.

Débat :

Modification sur la convention : enlever Fresnay en Retz et Conseil Général.

Jean Barreau souhaite que cette compétence soit transférée à Sud Retz Atlantique ; question soumise à Madame Delavaux.

Décision :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- APPROUVE la signature d'une convention pour l'année 2016/2019.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

DOB - ROB

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) prévu à l'article L.2312-1 du CGCT doit désormais faire l'objet d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) prévu par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

Vous trouverez en pièces jointes les documents suivants :

- projet de Budget Primitif 2017 en fonctionnement comprenant chapitre par chapitre le réalisé 2016 et sa comparaison avec le CA 2015, un projet de Budget Primitif 2017 et sa comparaison avec le Budget total 2016.
- les tableaux concernant l'encours de la dette tant sur le budget communal que sur les budgets annexes d'assainissement (commune de Machecoul et commune déléguée de Saint-Même le Tenu).
- le document sur l'investissement reprenant les écritures du CA 2016 et une proposition de budget primitif 2017 dans laquelle l'ensemble des fiches projets ont été reprises (il conviendra de discuter l'intérêt de chaque projet).
- un plan pluriannuel d'investissement pour les années 2017-2018-2019-2020 et les conséquences sur l'épargne brute, l'épargne nette et 3 ratios, la capacité de désendettement, l'épargne nette sur recettes réelles de fonctionnement, et les charges de personnel sur ces mêmes recettes réelles de fonctionnement.

Le plan pluriannuel a lui aussi repris l'ensemble des fiches projets présentées par les élus chargés de l'ensemble des commissions.

Le plan pluriannuel ne prévoit pas pour l'instant d'augmenter les taux d'imposition.

Il est à noter également qu'à l'heure actuelle aucun élément (base d'imposition, dotations de l'état) n'a été fourni par les services préfectoraux.

Débat :

Commission finances le 3 avril.

Vote du Budget le 13 avril.

On ne prévoit pas d'augmenter les taux d'imposition, aucun renseignement de l'Etat.

Jean Barreau souligne une forte augmentation au chapitre 65. Il demande si ce ne serait pas lié à une participation en hausse pour les écoles privées. Réponse affirmative.

Yves Batard questionne sur l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires.

Monsieur le Maire : indemnisation au mérite suivant la volonté du Conseil.

Il faut réaliser des investissements.

Marie-Paule Grias donne des explications concernant les investissements sur l'enfance et la scolarité : une seule entité scolaire Machecoul-Saint-Même.

Dominique Pilet : acquisition d'une parcelle au four à chaux dans un but pédagogique, ponton pour canoës.

Béatrice De Grandmaison : achat d'une maison à côté de la bibliothèque pour agrandir le parking, restauration de l'Hexagone (isolations, chauffage), finition de la maison commune des séniors, trottoirs à Cahouët et rue François Blanchard, plan vélo 100000 euros/an sur 3 ans, rue de Nantes il faudrait un million d'euros (récupération des eaux pluviales + chicanes), jardin de la Roseraie 15 places de parking.

Béatrice De Grandmaison souhaite une révision du PLU. Jean Barreau pense qu'il est dommage de s'investir dans le PLU sachant que celui-ci sera intercommunal dans les années à venir.

Yves Batard demande des informations sur l'éclairage public. Monsieur le Maire répond que la commune a réalisé une économie qui oscille entre 3000 et 5000 euros en ayant restreint l'éclairage à certaines heures.